

4LS
SPFPL SASU au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 18 Rue du Moulin à Huile 34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
RCS n°925 055 634 – RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025**

L'an 2025, le 1^{er} octobre, à 09 heures,

La société 4LS représentée par Madame Lucille VILLARET épouse SATGER, associée unique, de la société 4LS, SPFPL SASU au capital de 1 000,00 euros,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la perte de plus de la moitié des capitaux propres ;
- Décision sur la continuation de la Société.

Décision n° 1 – Constatation de la perte de plus de la moitié des capitaux propres

L'associée unique constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social suite aux pertes constatées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de – 1 598,55 Euros pour un capital de 1 000,00 Euros.

Décision n° 2 – Décision sur la continuation de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de Commerce, via l'article L227-1, l'associée unique décide de ne pas dissoudre la société et de poursuivre son exploitation.

L'associée unique s'engage à prendre les mesures nécessaires pour reconstituer les capitaux propres à une valeur au moins égale à la moitié du capital social dans les délais légaux.

Signature de l'associée unique
Madame Lucille VILLARET épouse SATGER

